

Séance du 27 juin 2023

L'an DEUX MIL VINGT TROIS le 27 juin à 19H00 dans la salle de réunion du Conseil municipal.

Date de convocation 20/06/2023

Conseil municipal :

DOUAY Martine Maire	Conseillers avant 19H40	
COULOMBEL Joël Adjoint au Maire		
TRANEL Michel Adjoint au Maire	En exercice	14
TOUSSART Catherine Adjointe au Maire	Quorum	08
GREBOVAL Alain Adjoint au Maire	Présents	12
AUGER Isabelle	Procurations	01
DELAMARRE Marie-Claude	Votants	13
GAUDRY Myriam		
GEST Cyril excusé pouvoir à J COULOMBEL	Conseillers après 19H40	
LECONTE Jimmy		
LEVASSEUR Michel	Présents	13
LEVASSEUR Yannick	Procurations	01
PRESTOT Dominique	Votants	14
ROBILLARD Laurence arrivée à 19H40		

Secrétaire : **COULOMBEL Joël**

Ordre du jour :

- Modification durée hebdomadaire poste agent d'entretien des locaux
- Présentation du site internet de la commune
- Sécurité routière aux abords de l'école : convention de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études V3D CONCEPT
- Compte rendu des commissions communales
- Mise en demeure pour élagage en bordure de voie publique
- Choix d'un référent déontologue des élus
- Convention avec le département pour la lutte contre la prolifération des chenilles processionnaires
- Lutte contre la vente à la sauvette
- SDE76 : adhésion de la commune de Bolbec
- Contrôle des équipements de jeux
- Avis du département sur le projet d'aménagement de l'entrée d'Heudelimont
- Demandes du club USN76
- Questions diverses

###

- Modification durée hebdomadaire poste agent d'entretien des locaux

Mme DOUAY demande au Conseil l'autorisation de diminuer la durée du poste d'agent d'entretien des locaux de 20H30 à 15H00 hebdomadaires. S'agissant d'un réaménagement de poste, le Comité social du Centre de Gestion a été consulté pour avis. Après délibération le Conseil donne son accord.

- Présentation du site internet de la commune

Mr Y LEVASSEUR présente au Conseil la maquette du site internet sur laquelle les membres de la commission communication ont travaillé. La mairie devra travailler sur les textes pour tout ce qui concerne l'administration générale de la commune. La commission prendra en charge la partie infos et événements pour faire vivre le site.

- Sécurité routière aux abords de l'école : convention de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études V3D CONCEPT

Le bureau d'études V3D CONCEPT propose une convention de maîtrise d'œuvre car Mr MALOT a présenté un avant-projet le 3 avril dernier.

La proposition porte sur les missions : phase avant-projet, phase projet, assistance à la passation des contrats de travaux, phase d'exécution du contrat de travaux, phase d'assistance pour les opérations de réception de travaux. Les honoraires s'élèveront à 5.95% du montant HT des travaux.

Pour l'avant-projet, le forfait se monte à 4340 € HT.

Le Conseil ne valide pas la convention car le bureau d'études a indiqué n'avoir pas encore de proposition à faire pour la RD22.

- Compte rendu des commissions communales

Commission Fête et Culture : Mr TRANEL fait un point rapide sur le Bicentenaire qui s'est déroulé le 14 mai et pour lequel la commune a reçu de très bons échos ; Soirée du 13 juillet : La commission a reconduit la formule de l'année passée : buffet froid, buvette 4 Vents, soirée musicale. 14 juillet : commémoration et vin d'honneur ; il n'y aura pas de manifestation dans le cadre des Journées du Patrimoine cette année, à mettre en réflexion pour les années suivantes ;

Commission environnement : Cette année le fleurissement de la commune est constitué de géraniums ; ruches : il y a toujours 1 ruche sur 3 qui a du mal à fonctionner ; opération pose des nichoirs : le groupement ornithologique a prévu de faire le tour des nichoirs avec un retour au Conseil pour fin juillet : le Syndicat Bassin de l'Yères a fait un comptage à la mare de Heudelimont. Celle-ci est en très bonne santé au niveau végétal et animal : grenouilles, crapauds, libellules, poissons... un bilan sera adressé en mairie.

CCAS : Mme TOUSSART fait un point sur les actions du CCAS : banque alimentaire, colis de Noël pour les personnes de 65 ans et plus. Les personnes concernées sont interrogées en ce moment, les colis seront remis à la salle polyvalente avant Noël avec un café-viennoiseries.

Commission sécurité : Mr GREBOVAL informe le Conseil que le Plan Communal de Sauvegarde a été validé par la Préfecture.

Travaux : Mr COULOMBEL confirme que les travaux de bordurage caniveaux rue de la Gare et rue des Canadiens auront lieu en juillet ; signale la nécessité d'élaguer des arbres dans la descente de la rue de Mont Plaisir, le propriétaire sera averti ; signale une fuite au wc du pignon de l'école, en cours de réparation ;

- Mise en demeure pour élagage en bordure de voie publique

Mme le Maire informe le Conseil qu'elle a pris un arrêté de mise en demeure d'élagage des plantations en bordure de voie publique RD78A pour un montant de 2904 € TTC. Pour le recouvrement Mme DOUAY demande l'autorisation du Conseil. Après délibération, le Conseil donne son accord.

- Choix d'un référent déontologue des élus

L'article L 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales a créé le droit, pour les élus locaux de consulter un référent déontologue chargé de d'apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Le Centre de Gestion, en partenariat avec l'association des Maires du Département, propose son aide pour le choix d'un référent déontologue qui sont sélectionnés pour leur compétence et leur neutralité. Pour en bénéficier, il suffira de remplir un formulaire en ligne. Le coût sera de 80 € par saisine. Après délibération, le Conseil donne son accord pour signer la convention proposée par le Centre de Gestion.

- Convention avec le département pour la lutte contre la prolifération des chenilles processionnaires

Le Département de la Seine Maritime met en place en 2023 une pratique innovante pour lutter contre la chenille processionnaire du chêne. En effet, cette chenille est de plus en plus présente dans le département et engendre des risques sanitaires liés à son caractère urticant. Pour développer le programme de lutte collective, le département a fait appel à la FREDON Normandie. Cette année, le Département soutiendra financièrement les communes dans l'action de la « lutte » avec une prise en charge de 30% sur les coûts de destruction des nids. Afin de bénéficier de cette aide, il est nécessaire de signer une convention.

Avant de signer la convention, le Conseil souhaite savoir si les particuliers peuvent bénéficier de cette aide.

- Lutte contre la vente à la sauvette

Mme le Maire faire part au Conseil d'une proposition de la Brigade de Gendarmerie du Tréport :

Dans le cadre de la mise en place d'un nouvel outil de lutte contre les infractions dites de vente à la sauvette de biens ou de services, les gendarmes vont pouvoir effectuer la verbalisation par Amende Forfaitaire Délictuelle (AFD). Pour une application de ce disposition, le cadre législatif prévoit qu'il doit exister obligatoirement un arrêté municipal d'interdiction de vente à la sauvette.

Une précision est apportée sur le fait de ne pas confondre le colportage et le démarchage qui peuvent aussi être sanctionné par une procédure. Pour l'infraction de vente à la sauvette, il faut obligatoirement qu'il y ait eu une transaction financière.

Séance du 27 juin 2023

Le dispositif de verbalisation pour la vente à la sauvette devrait être mis en place à compter du 1er juin 2023.

Dans un souci d'efficacité et afin de pouvoir lutter contre la délinquance itinérante, la gendarmerie sollicite la bienveillance des maires de la circonscription afin que des arrêtés soient pris.

Après délibération, le Conseil donne son accord.

- SDE76 : adhésion de la commune de Bolbec

La ville de Bolbec souhaite adhérer au SDE76. Comme d'habitude il faut l'accord d'une majorité des adhérents.

Après délibération, le Conseil donne son accord.

- Contrôle des équipements de jeux

La mairie a reçu une proposition de la société SOLEUS de Vaulx en Velin, société spécialisée dans le contrôle des équipements sportifs et récréatifs, pour le contrôle des équipements sportifs et jeux de plein air.

Actuellement la commune a un contrat avec l'APAVE : vérification du jeu : 168 € TTC ; vérification 2 équipements sportifs : 168 € TTC soit 336 € pour 3 équipements.

SOLEUS propose un forfait de 1 à 7 équipements pour l'aire de jeux (4 équipements car ils comptent 1 jeu 1 table ping pong et 2 buts de foot pour 216 € TTC,

Et un forfait de 8 à 13 équipements pour 288 € TTC. Cela permettrait d'englober les buts du stade de football sans frais supplémentaires par rapport à l'APAVE.

Après délibération le Conseil décide de maintenir le contrat de l'APAVE qui est une société unanimement reconnue pour ses compétences.

- Avis du département sur le projet d'aménagement de l'entrée d'Heudelimont

Interrogée sur le sujet, la Direction des Routes a émis un avis le 11 mai dernier, que Mme le Maire lit au Conseil :

« Par courrier du 1^{er} avril 2023, vous sollicitez mon avis sur la mise en place d'une clôture en gabions entre la route départementale n°22 et la sente piétonne en agglomération.

J'ai l'honneur de vous informer qu'un avis favorable pourrait être délivré sous réserve que cette clôture soit fusible afin de ne pas créer d'obstacle à la circulation routière.

Afin d'appréhender ce point, je vous serai gré de nous faire parvenir la fiche technique du dispositif que vous envisagez. »

Les gabions ne constituent pas un système fusible, de même qu'une glissière de sécurité. Plusieurs propositions sont lancées : creusement, nouvelles

plantations, laisser en l'état. Le Conseil se met d'accord sur des plantations de place en place, qui laisseraient la place nécessaire aux véhicules pour se garer en cas de croisement gênant. Cette mission sera confiée au service technique.

- Demandes du club USN76

M LECONTE présente les projets du club USN76 :

1° La mise en sécurité de la sortie des joueurs et de l'arbitre des vestiaires jusqu'à à l'entrée du terrain (tunnel, portillon et grillage le long des rambardes). Le premier devis se monte à 2378.95 € TTC, le second à 2026.27 € TTC. Le club propose de prendre en charge le coût des travaux en partenariat avec la commune. Après délibération, le Conseil donne son accord aux travaux et décide de participer à hauteur de 1500 € sous forme de subvention exceptionnelle.

2° La construction d'un chalet de moins de 20 m² entre les 2 terrains pour du stockage de matériel, destiné à remplacer les chapiteaux nécessaires à l'organisation des activités du club. Mr LECONTE ayant brièvement évoqué le sujet lors de la séance du 12 juin dernier, Mme le Maire a pris attache des services préfectoraux pour connaître la faisabilité de ce projet. Du moment que la construction serait réalisée sur le domaine public de la commune, un particulier ou une association ne peut pas construire. (C'est interdit par le code général de la propriété des personnes publiques). La responsabilité du Maire serait engagée systématiquement s'il laisse faire une construction par autrui.

3° le club souhaite participer à la manifestation organisée par la Municipalité dans le cadre d'Octobre Rose. Mr LECONTE propose de réunir la commission sports le 3 juillet, et d'y inviter les co-présidents du club.

Enfin, Mr LECONTE demande l'on procède au nettoyage des chardons et orties le long de l'entrée du stade ; qu'en est-il de la pose de la cabane et du portillon piéton ; et signale que l'entrée n'est pas très accueillante et suggère de revoir la végétation mise en place.

- Questions diverses

Remerciement de la Ville d'Eu pour la participation au SMUR.

La séance est levée à 21H10